

DÉPARTEMENT

de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

de ROCHERONT

CANTON

de ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Avril 1947 1947

OBJET :

Marché DUSARAT

L'an mil neuf cent quarante six le 29 du mois
d'Avril, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI Ch. Maire, en session
d'après convocations faites le 24 Avril 1947.

NOMBRE

de

Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

20

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssières
Rochedereux, Danseux, Julient, Mme Larizet,
Mlle Mikosky, M. Budet, Chazeau, Chollet
Boulerne, Prugnaud, Bouchet, Senelier, Thomas
Prot, Savignac, Bouchet, Gollivier
Grassein, Domecq.
Absents : MM. Arriv', Cousinet, Counil, Conje
Férandeen, Simon

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Chollet, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Après avoir écouté l'exposé de Mr le Maire
Le Conseil décide :
de passer avec Mr Dussarat, Electricien,
un marché de gré à gré de 6.410 fra (six mille qua-
tre cent dix francs) pour divers travaux de répara-
tion de l'installation électrique exécutés à l'im-
meuble communal "ancien octroi de la route de la
Trenblade"

APPROUVÉ

La Rochelle, le 9 MAI 1947

Pour le PRÉFET.

Le Secrétaire Général,



Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits, **Royan**

Ont signé au registre : MM. **les membres présents.**

N'ont pas signé : MM. _____

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,



[Signature]

MANCHE DE GRE A GRE

Entre Monsieur Charles REGAZONI, Maire, agissant en exécution de la décision du Conseil Municipal, en date du 29 Avril 1947

Et Dussarat Maurice, Electricien, domicilié à Royan villa "Petit Schlen" avenue de la Métairie.

IL A ETE CONVENU :

Monsieur Dussarat s'engage à effectuer à l'ancien octroi de la route de la Tremblade, les travaux d'électricité prévus au devis ci-joint pour la somme de 6.410 francs (six mille quatre cent dix francs)

A Royan, le 5 Mai 1947

L'Entrepreneur,



Le Maire,



APPROUVE

La Rochelle, le 9 MAI 1947

Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,

